



# Archibel

Agence d'Architecture

ETUDES PRELIMINAIRES

[contact@archibel.fr](mailto:contact@archibel.fr) | [www.archibel.fr](http://www.archibel.fr)

SARL d'architecture au capital social de 5 000 € | Siège social 52 Rue Dupont des Loges 35000 Rennes | Tous droits réservés.

ARCHIBEL et l'architecte associée Isabelle ANGER disposent de la propriété artistique de leurs oeuvres,  
conformément aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Isabelle ANGER

Architecte Diplômée d'Etat  
Habilitée à la Maîtrise d'Oeuvre

52 Rue Dupont des Loges  
35000 RENNES

06 18 12 94 87

contact@archibel.fr  
www.archibel.fr

**ANALYSE REGLEMENTAIRE :**

**PLU (Plan Local d'Urbanisme) Zone UCb :**

Le projet d'extension envisagé respecte les règles d'implantation du PLU.

Sur l'aspect architectural, l'extension est un volume secondaire qui doit s'harmoniser avec le volume principal. Elle doit être de conception simple, de qualité avec une tonalité discrète pour les matériaux de façade.

Le PLU impose deux places de stationnement. Etant donné que le garage sera condamné par l'aménagement de la buanderie, il sera nécessaire d'aménager deux places de stationnement, l'une derrière l'autre, sur un côté de la maison.

**AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) :**

La propriété se situe en périmètre de protection modifié dans un rayon de 500m d'un Monument Historique. (servitude AC1)  
Le projet sera donc soumis à l'avis de L'Architecte des Bâtiments de France.

**Servitudes territoriales :**

La propriété est concernée par la servitude relative aux transmissions radioélectriques, concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques PT1.  
Elle est aussi située en limite de secteur de bruit.

**Autres :**

La propriété n'est pas concernée par les risques d'inondation ni par les zones humides.



Isabelle ANGER  
Architecte Diplômée d'Etat  
Habilitée à la Maîtrise d'Oeuvre

52 Rue Dupont des Loges  
35000 RENNES

06 18 12 94 87

contact@archibel.fr  
www.archibel.fr



**VARIANTE A :**

Façades en bois  
Poteau central en zinc

Toute demande de modification de la variante retenue sera prise en compte à l'Avant-Projet sans surcoût d'honoraires. Toute demande de modification du programme donne lieu à avenant et honoraires.

PAGE 2/5



Isabelle ANGER  
Architecte Diplômée d'Etat  
Habilitée à la Maîtrise d'Oeuvre

52 Rue Dupont des Loges  
35000 RENNES

06 18 12 94 87

contact@archibel.fr  
www.archibel.fr



Toute demande de modification de la variante retenue sera prise en compte à l'Avant-Projet sans surcoût d'honoraires. Toute demande de modification du programme donne lieu à avenant et honoraires.

PAGE 3/5

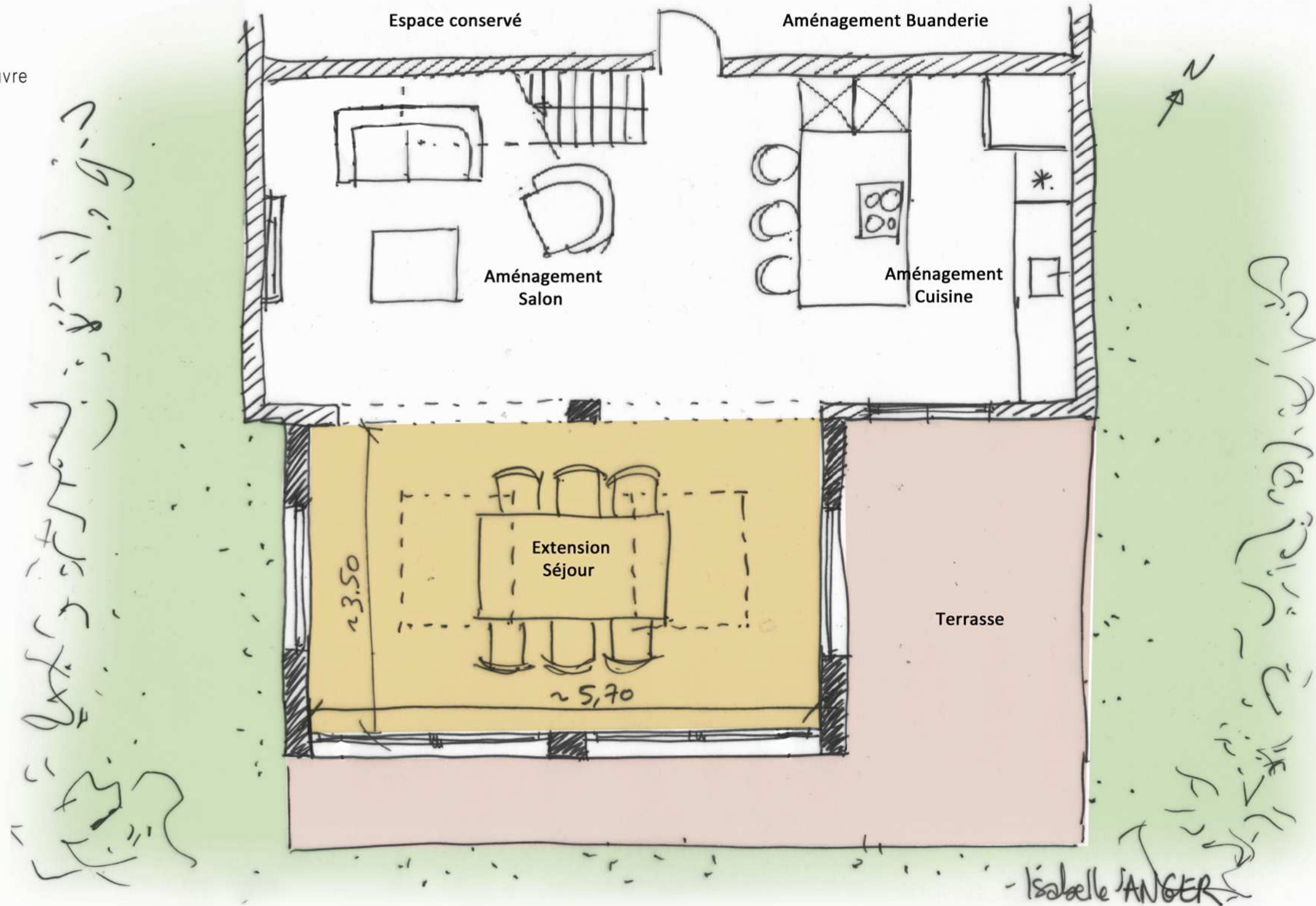


Isabelle ANGER  
Architecte Diplômée d'Etat  
Habilitée à la Maîtrise d'Oeuvre

52 Rue Dupont des Loges  
35000 RENNES

06 18 12 94 87

contact@archibel.fr  
www.archibel.fr



Toute demande de modification de la variante retenue sera prise en compte à l'Avant-Projet sans surcoût d'honoraires. Toute demande de modification du programme donne lieu à avenant et honoraires.

PAGE 4/5



Isabelle ANGER

Architecte Diplômée d'Etat  
Habilitée à la Maîtrise d'Oeuvre

52 Rue Dupont des Loges  
35000 RENNES

06 18 12 94 87

contact@archibel.fr  
www.archibel.fr



**IMPLANTATION DE L'EXTENSION:**

En façade jardin, avec un retrait devant la future cuisine, et un léger retrait côté ouest par rapport à la maison existante pour dissocier les deux volumes et éviter un alignement disgracieux.

**VOLUMÉTRIE ET DIMENSIONNEMENT :**

Simple parallépipède avec toiture monopente. Nous conseillons une largeur intérieure de 3m50 pour y aménager confortablement la table à manger. Le haut de la pente sera juste sous les appuis des baies du niveau supérieur pour gagner un maximum d'hauteur sous plafond intérieure

**LUMIÈRE :**

Un maximum d'ouvertures est envisagé sur l'extension, avec notamment deux grandes fenêtres de toit pour apporter un maximum de lumière naturelle au salon qui se situe en second jour avec une faible hauteur sous plafond.

**MATÉRIAUX ET COULEURS PRINCIPAUX :**

Zinc en toiture pour avoir une faible pente, avec une teinte anthracite pour s'harmoniser avec la teinte des ardoises. Bardage bois lames horizontales peint en très clair, pour que la vue depuis la cuisine sur le mur latéral de l'extension soit lumineuse, type bardage Clinixel de Protact ouest teinte Cirrus, profil faux-claire voie Aztek. Cette teinte respecte la tonalité clair imposée par le PLU.

Menuiseries de l'extension en aluminium gris anthracite pour contraster avec le volume principal de la maison et les rendre plus discrètes et plus contemporaines.

L'extension aura donc un joli contraste noir/blanc très contemporaine.

**COMPOSITION ARCHITECTURALE :**

Le poteau central en façade sur jardin est proposé en zinc pour se fondre visuellement avec les ouvertures.

Deux variantes sont proposées pour la partie supérieure des ouvertures sur jardin :

Soit dans la proposition A, le volume est entièrement bardé en bois. ce qui est architecturalement plus classique.

Soit en variante B, le zinc en toiture se poursuit en façade jardin, alors que les murs latéraux se distinguent en bardage bois, ce qui est une expression plus contemporaine.

**AGENCEMENT INTÉRIEUR :**

L'escalier à créer est positionné de manière à optimiser la surface du salon pour la disposition des canapés et fauteuils. La cohérence de cette implantation avec l'étage supérieur sera à étudier à l'Avant-Projet, ainsi que le cloisonnement de la buanderie.